

Dynamiques universitaires et dynamiques urbaines en région Ile de France⁶⁸: le cas de l'Université Paris XII-Val de Marne et de la ville de Créteil.

Par Jodelle Zetlaoui

Article (traduit en Français) pour la Revue d'architecture et d'urbanisme, Topos, Escola de Arquitetura, Universidade federal de Minas Gerais, Bel Horizonte, n°2, 1999.

L'organisation du système d'enseignement supérieur en France est pour l'essentiel assurée par l'État central dont le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) est le principal organisme de tutelle.⁶⁹ Bien que depuis 1968, le principe "d'autonomie" des universités ait été réaffirmé par des lois successives, les flux d'entrée d'étudiants, les diplômes, le recrutement des personnels, l'organisation des études et leur contenu, restent encore aujourd'hui des compétences de l'autorité centrale. Jusqu'à une époque récente il en était de même en matière de constructions universitaires dont le financement mais aussi les modalités de réalisation étaient sous le seul contrôle de l'État. Or depuis dix ans, dans la logique d'étendre les lois de décentralisation de l'enseignement secondaire - où elles étaient entrées en vigueur dès le début des années 80 - à l'enseignement supérieur et surtout face au problème de satisfaire les considérables besoins en locaux des universités dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, l'État s'est mis à faire appel aux collectivités locales pour participer au financement d'opérations de réhabilitation et de construction de bâtiments universitaires.

Si dans la plupart des régions françaises, les élus se sont mis à appréhender ou à redécouvrir la présence de l'université comme un facteur de développement local et se sont ainsi engagés dans d'importants investissements en matière de locaux d'enseignement mais aussi d'infrastructures d'accompagnement, on ne peut pas dire que cela ait été le cas en région parisienne. Cette région s'est en effet démarquée par de faibles contributions de la part des instances territoriales alors que les universités intra-muros et de la première couronne notamment, connaissaient de graves problèmes de surfaces disponibles et de sécurité dans leurs bâtiments. D'une manière générale, on constate le peu de relations qu'ont entretenues jusqu'à présent ces établissements avec leur milieu local, à l'exception des certaines universités des Villes Nouvelles et de l'université Paris VIII-Saint-Denis - mais qui ont vu le jour dans des contextes politico-administratifs particuliers - ainsi que de l'Université Paris XII - Val de Marne (UPVM) dont le cas nous a semblé intéressant d'être étudié.

En effet, si nous avons souhaité traiter du cas de l'UPVM dans cet article, c'est d'une part parce que les circonstances de la naissance et du développement de cette université sont proches de celles qu'ont connues un grand nombre d'universités

⁶⁸ L'Ile de France désigne la région parisienne.

⁶⁹ Certains établissements d'enseignement supérieur ne relèvent pas du Ministère de l'Éducation Nationale; d'une part dans le domaine des formations paramédicales et sociales, des formations d'architecture et des beaux-arts et de la plus grande partie des formations agricoles, d'autre part au sein des Grandes Écoles. Pour ces dernières, le fait d'être financées par d'autres ministères a sans doute contribué à leur relative prospérité.

françaises il y a trente ans⁷⁰, et d'autre part, parce que l'histoire de cette université se trouve intimement liée au développement des villes de Créteil, Evry et Melun Sénart, qui furent de "nouveaux centres urbains" créés à la fin des années 60 et au début des années 70 en région parisienne.

Le propos de cet article sera d'analyser les principales caractéristiques et raisons de la spécificité de l'UPVM dans ses relations avec son environnement local par rapport aux autres universités de la région, mais dans un premier temps, il nous a semblé important de dresser un rapide bilan de ce qu'ont été les logiques qui ont guidées en France, les politiques d'implantations territoriales et de constructions des ensembles universitaires depuis les années 60.

Les politiques d'implantations territoriales et de constructions des ensembles universitaires en France depuis les années 60

Un système d'enseignement supérieur dual et sous le contrôle de l'État

La création des universités en France date du XIII^e siècle, période où voient le jour les premières *universitas studorum*, c'est à dire communautés d'études en Europe.

Basée sur un fonctionnement corporatiste et un fort cloisonnement disciplinaire marqué par une organisation en *facultas*, les universités françaises et plus particulièrement l'Université de Paris fondée par Robert de Sorbon, connurent un grand développement et rayonnement au moyen âge puis une continuelle perte de prestige et d'importance qui aboutit à leur disparition au moment de la Révolution. À la place des vingt-deux universités supprimées à cette époque par le nouveau pouvoir républicain, subsistèrent les académies pourtant créées par l'Ancien Régime⁷¹ tandis que se multiplièrent des institutions dispensant une formation professionnelle dans des domaines spécialisés. Cet essor pris par les futures Grandes Écoles, marqua historiquement le système d'enseignement supérieur français, et pour beaucoup, le début de la perte d'intérêt de l'État à l'égard de ses universités. Ces écoles furent en effet rapidement chargées de la formation des élites par Napoléon 1^{er} tandis que les facultés rétablies au début du XIX^e siècle, eurent surtout pour mission de préparer à des professions utiles à la société et de former les futurs maîtres de l'enseignement secondaire. Privées de moyens - en termes de budget et d'enseignants - pour fonctionner, à l'écart de la formation des élites mais aussi du développement de la recherche, les universités françaises restèrent au second plan tout au long du XIX^e siècle. Après la création des grands organismes de recherche (Centre National de Recherche Scientifique,

⁷⁰ A ce titre, elle diffère d'une université comme Paris VIII-Saint-Denis dont l'implantation en banlieue parisienne résulte non pas d'une stratégie d'aménagement du territoire mais du démantèlement de l'Université de Vincennes pour des raisons politiques à la fin des années 70 (cf. Pierre Merlin, L'université assassinée, Ramsay, 1980). Le partenariat qu'a ensuite engagé cette université avec le conseil général et la ville vers la fin des années 80 est intervenu alors qu'elle connaissait une situation particulièrement critique en matière de locaux. Soulignons que partenariat s'est en grande partie appuyé sur des ententes politiques entre un président et des élus locaux de même tendance. Consulter à ce sujet l'article d'Alain SINOÛ, "Le développement de l'université Paris VIII: d'une logique étatique à un partenariat difficile avec les collectivités locales.", in Espaces et Sociétés, n° 80/81, L'Harmattan, 1996, pp. 187-214.

⁷¹ En 1530, François 1^{er} avait créé le Collège royal futur Collège de France afin qu'y soit enseigné la culture classique, base de l'Humanisme. Louis XIV poursuivit dans cette voie en favorisant l'apparition des Académies dont celle de sciences en 1666.

Commissariat à l'Énergie Atomique, Institut National de Recherche Agronomique...) entre les deux guerres, la France garde ainsi aujourd'hui pour spécificité d'avoir à la fois deux systèmes d'enseignement supérieur, avec les universités et les Grandes Écoles, et deux systèmes de recherche, avec les universités et les centres de recherche nationaux. Pour compléter cette rapide évocation de l'histoire du système d'enseignement supérieur français, il est également indispensable de souligner que ce système resta tout au long de son évolution marqué par la conception d'un service public de l'Éducation devant relever de l'État et par une forte centralisation des pouvoirs entre les mains de celui-ci. Succédant à l'Église, il se mit à décider dès la fin du XVIIIème siècle de la répartition des établissements sur le territoire national. La création des facultés "*obéit alors à des principes de réorganisation des services étatiques*" et s'effectue pour celles de Sciences et de Lettres près de chaque chef lieu d'académie⁷². À la veille de la seconde guerre mondiale, la "carte universitaire" se caractérisait par la très forte prédominance de Paris et l'existence de quelques grands centres universitaires en province (à Lyon, Bordeaux, Montpellier, Toulouse et Nancy) et d'autres de moins grande importance (à Besançon, Dijon, Poitiers...). On constatait également que la répartition des effectifs universitaires ne suivait pas la hiérarchie de peuplement des agglomérations⁷³. En matière de gestion du patrimoine immobilier des universités, malgré l'appel à la contribution des villes et des entreprises de 1876 à 1920, pour construire et rénover les universités, "*le paradigme de l'État central modernisateur*"⁷⁴ succéda de nouveau au "paradigme local" entre les deux guerres. Cette tendance perdura en fait jusque dans les années 80.

L'urbanisme universitaire des années 60 à la fin des années 80

Pour comprendre comment, depuis les années 60, se sont opérés les choix des implantations de sites universitaires en France et comment ces infrastructures ont été réalisées, il est nécessaire de rappeler quelles ont été les logiques politiques qui ont régi le développement du système d'enseignement supérieur français ces quarante dernières années.

Le premier phénomène qu'il convient d'évoquer pour caractériser l'histoire contemporaine de l'Université française est l'augmentation rapide et considérable de ses effectifs étudiants à partir de la fin des années 50. Évalués à 29 000 en 1900 puis à 126 800 en 1949, ils atteignaient près d'un million et demi en 1995.

Plus précisément, cette évolution est marquée par deux grandes périodes de croissance.

La première explosion des effectifs intervint en France au cours des années 60 avec une population passant de 200 000 à 600 000 étudiants en dix ans. Elle fut en fait le résultat d'une volonté politique inscrite dans le IVème Plan (1962-1965) de "démocratisation" de l'enseignement supérieur à laquelle se combinait également une ambition d'adapter les formations proposées aux besoins de l'économie. Pour faire face à ces objectifs, l'État augmenta alors considérablement ses dépenses de

⁷² FILÂTRE (Daniel) "Développement des universités et aménagement des territoires universitaires" in *Villes et Universités*, L'Harmattan, 1994, pp. 20-22.

⁷³ Ibid.

Certaines villes de taille importante n'ont pas d'université alors que d'autres, moins peuplées en ont une.

⁷⁴ L'expression est de F.-X Merrien, "Universités, Villes, Entreprises: vers un nouveau contrat local?", in *Villes et Universités*, L'Harmattan, 1994, pp. 83-140.

fonctionnement et d'équipement en faveur des universités : le budget consacré à ces dernières s'élève de 0,14% de la part du Produit Intérieur Brut en 1957 à 0,57% en 1969. La France ne connaîtra plus pareil effort pendant les vingt ans qui suivirent. En fait, à la question d'accueillir dans un avenir quasi immédiat un nombre croissant d'étudiants, se conjuga à cette époque le problème de faire travailler la population étudiante existante au début des années 60, dans des établissements universitaires dont les structures étaient restées inchangées depuis le XIXème siècle. Pour faire face à cette situation et suite aux révoltes étudiantes de mai 68, l'État se trouva donc dans l'obligation de mettre en place un vaste programme de constructions qui se concrétisa notamment de 1968 à 1972 par la mise en service de 537 300 mètres carrés de locaux en moyenne par an⁷⁵.

Les sites universitaires se multiplièrent sous la pression des effectifs mais aussi compte tenu de la nécessité d'intégrer l'enseignement supérieur dans la politique d'aménagement du territoire: il fallait doter de centres universitaires des villes importantes comme Reims, Amiens, Rouen, Nice, Orléans ou Nantes qui n'avaient pas de facultés. En 1968, on pouvait ainsi compter 40 villes universitaires alors qu'elles n'étaient que 16 en 1960⁷⁶.

Le second phénomène important qui caractérisa cette période en termes de développement institutionnel et territorial universitaire, fut la création des Instituts Universitaires de Technologie⁷⁷ en 1966. Cet acte témoigna d'une volonté politique de former une partie des nouveaux étudiants à des enseignements techniques de niveau supérieur qui pourraient répondre aux exigences d'un appareil de production en pleine transformation. Après s'être vue essentiellement et avant tout confier la mission de concourir à l'avancement des connaissances savantes et de la culture, l'Université se voyait investie du devoir *"de répondre aux besoins de la nation en lui fournissant des cadres dans tous les domaines et en participant au développement social et économique de chaque région"*⁷⁸.

Or la croissance considérable et soudaine des effectifs étudiants fut à l'origine d'une politique mal contrôlée des opérations de constructions nouvelles, dont on perçut très tôt les conséquences négatives pour le développement d'une vie universitaire. Les ensembles universitaires créés à cette époque et désignés en tant que "campus", par référence au modèle américain, se révélèrent bien différents de ceux réalisés Outre-Atlantique, aussi bien quant à leurs caractéristiques urbanistiques et architecturales que par rapport aux logiques auxquelles ils répondaient de part et d'autre⁷⁹.

Alors qu'aux États-Unis, l'appellation "Campus" *"résume les qualités physiques toutes particulières d'un collège mais aussi son intégrité en tant que communauté*

⁷⁵ Soit une augmentation annuelle des surfaces disponibles de 16,7% par an durant ces quatre années. L'insuffisance des locaux universitaires, Rapport de la Cour des Comptes au Président de la République, Journal Officiel de la République, Édition des documents administratifs, n° 49, 1990, pp. 85-112.

⁷⁶Sources: (Sous la direction de) FREMONT (Armand); HÉRIN (Robert); JOLY (Jacques), Atlas de la France universitaire, Coll. Dynamiques du territoire, Reclus-La Documentation française, 1992, 270 p.

⁷⁷ Formations de premier cycle universitaire à finalité professionnelle.

⁷⁸ Article 1er de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur de 1968.

⁷⁹ Au sujet des logiques politiques et sociales qui ont présidé à la construction et au développement des universités américaines, cf. TOURAINE (Alain) , Université et société aux États-Unis, Seuil, 1972, 301 p.

*fermée et son expression architecturale des idéaux éducatifs et sociaux*⁸⁰, en France, ce qu'on désigna par "campus", fut en définitive, la concrétisation d'une solution imposée par une situation d'urgence, consécutive à une augmentation sans précédent des effectifs universitaires: il fallait construire vite, à faible coût et pour un grand nombre d'étudiants. Les implantations furent réalisées essentiellement en fonction du foncier disponible, sur des terrains vastes et bon marché. On privilégia ainsi les localisations périurbaines, moins pour satisfaire une politique de valorisation de zones qui avaient été délaissées, que pour des raisons économiques⁸¹. Si les établissements dispersés en centre-ville bénéficièrent en raison de leur implantation, des équipements et des activités qu'offre la ville, les universités construites à la périphérie des agglomérations s'apparentèrent en fait à des regroupements de locaux d'enseignement sur de vastes espaces souvent situés à proximité de "grands-ensembles" ou sur des terrains isolés, sans qu'on ait pris le soin de les doter des services de première nécessité -de réseaux de transports adaptés notamment - ni de structures d'animation. Alors que les campus américains avaient été conçus à l'échelle de véritables petites villes dotées de tous les services les rendant complètement autonomes, le manque de moyens financiers et de programmation, ainsi que l'absence d'idéal communautaire, avaient fait des "campus" français, des ensembles souvent inachevés et où les activités extra-pédagogiques avaient été négligées.⁸² On notera également qu'à la différence des campus anglo-saxons, la relation habitat/travail ne fut envisagée que pour les étudiants que l'on cherchait à loger en cités, près des centres universitaires, mais jamais pour les enseignants. En termes de programmation et de conception générale des bâtiments, on essaya davantage à l'époque de répondre aux normes de la Charte d'Athènes que de mener une réflexion sur les pratiques urbaines.⁸³ En fait, la représentation de la vie universitaire qui prévalait à l'époque de la mise en oeuvre de ces nouveaux ensembles universitaires et qui était restituée dans différentes études ou témoignages écrits, se trouvait en total décalage avec le type de réalisations effectivement entreprises: alors que l'image prédominante dans la société française était celle du Quartier Latin, alors que certains architectes, avant même l'amorce de la première grande vague de constructions s'étaient élevés contre la solution qui consisterait à faire des futurs complexes universitaires, l'équivalent de "*cités-dortoirs*" pour étudiants⁸⁴, alors que des universitaires interrogés au sujet du modèle du campus admettaient que faute d'études sociologiques appropriées, il était difficile de

⁸⁰ TURNER (P.V.), Campus : an américain planning tradition, Cambridge, Massachusetts MIT Press, 1984, p. 4, cité par A. Sauvage in Villes et Universités, op. cit.

⁸¹ Ces constructions se mettent en place avant mai 68 et ne relèvent pas en premier lieu d'une peur de la population étudiante. Cette crainte se manifesterait plus tard à la suite des événements de mai 68, notamment chez certains élus locaux qui préféreraient éloigner leur université du centre-ville ou en feront des lieux bien circonscrits. Ainsi, par exemple, on dit souvent que le site de Jussieu À Paris est l'expression d'un urbanisme répressif: avec ses fossés, ses grilles et son donjon, il aurait été conçu pour faciliter une intervention policière au cas où les étudiants seraient repris par une nouvelle fièvre révolutionnaire.

⁸² En fait, non seulement les activités extra-pédagogiques mais aussi les infrastructures nécessaires au travail personnel, notamment les bibliothèques avaient été négligées: alors que dans les pays anglo-saxons la bibliothèque est le bâtiment central, parfois le premier construit et le symbole de la qualité de l'université, les bibliothèques universitaires en France se sont plutôt distinguées par leur pauvreté.

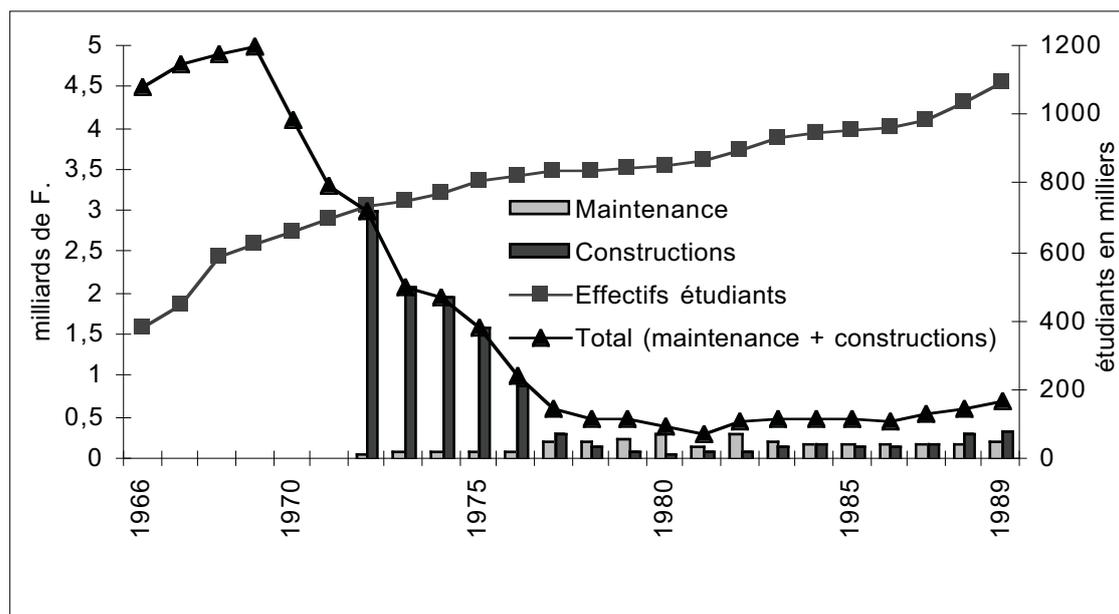
⁸³ FREY (J.-Pierre). en coll. avec CZARZASTY M. et VENEGAS, C., "L'université et la ville", Éléments pour une comparaison des situations européenne Allemagne, Italie, Pays-Bas, Grande-Bretagne, 404 p.

⁸⁴Cf. Louis ARRETCHÉ, "Les rapports entre l'université et la ville", in Urbanisme n°79, 1963, p.35.

se prononcer mais que de toutes façons, l'idée d'une université constituant un monde clos et éloigné d'une grande ville devait être rejetée⁸⁵, alors que des experts urbanistes mettaient l'accent sur les relations à préserver entre la ville et son université⁸⁶, les pouvoirs publics et les aménageurs imposèrent le modèle du "campus" à la française qui se généralisa jusqu'au début des années 70, avec l'ensemble de ses dysfonctionnements.

Pendant près de 20 ans, aucun bilan officiel de la politique de création des campus ne sera réalisé, aucun organisme de recherche et d'expertise sur les problèmes d'urbanisme universitaire ne sera désigné. Jusqu'à la fin des années 80, le développement de l'enseignement supérieur ne sera plus une priorité pour les gouvernements successifs et on assistera ainsi à une spectaculaire diminution de l'effort public dans ce domaine. En effet, la part du produit intérieur brut consacrée aux universités ne cessa de baisser dans les années 70 pour atteindre son plus bas niveau en 1980, soit 0,39%. Les constructions universitaires suivirent une évolution assez comparable: alors que la surface par étudiant avait progressé de 6,77 m² par étudiant en 1967 à 8,25 m² en 1973, elle décru constamment par la suite et n'était plus que de 6,65 m² par étudiant en 1989.

Évolution comparée des autorisations de programmes et crédits de maintenance, et du nombre d'étudiants de 1966 à 1989.



Source: Graphique établi d'après, "L'insuffisance des locaux universitaires, Rapport de la Cour des Comptes au Président de la République", Journal Officiel de la République, éditions des documents administratifs, n° 49, p.86.

⁸⁵"Faire L'université", *Esprit*, n°4-5 mai 1964.

⁸⁶ En 1970, au milieu de la grande vague de constructions, Philippe Pinchemel et Michel Renaudie évaluaient les avantages et les inconvénients de différents modèles d'implantation universitaire et incitaient "à poser le problème des universités en termes d'intégration dans le tissu urbain", "à envisager de multiples emplacements proches les uns des autres" et "non pas de rechercher la parcelle unique et de grande surface".

PINCHEMEL (Philippe) ; RENAUDIE (Michel), "Université, Centre-ville, Campus", in *Urbanisme*, n° 120-121, pp. 44-48.

Pendant que les effectifs étudiants continuaient de progresser, les mises en service de locaux affectés à l'enseignement supérieur diminuèrent fortement avec un rythme annuel moyen de 152 000 mètres carrés au cours des années 1973 à 1977, puis de 44 470 de 1977 à 1989. A la fin des années 80, le déficit en locaux estimé par un rapport de la Cour des comptes en 1990 s'élevait à 500 000 mètres carrés.⁸⁷

En 1960, l'État avait réagi avec retard à la situation de pénurie de locaux. Une fois l'effort de rattrapage réalisé, les investissements ne furent pas maintenus ce qui aurait pourtant permis d'accompagner la croissance des effectifs mais aussi d'assurer l'entretien du patrimoine. Le patrimoine immobilier des universités se dégrada ainsi tout au long des années 70. Dans bon nombre d'universités, les éléments préfabriqués construits à titre temporaire à la fin des années 60 ne furent pas remplacés par les constructions prévues et se multiplièrent même sur la plupart des sites.

Le Plan Université 2000 : l'appel aux collectivités territoriales.

Alors que l'on avait assisté à une baisse continue des crédits d'investissements accordés à l'enseignement supérieur de 1975 à 1983, la reprise significative de l'effort budgétaire en faveur des universités fut une nouvelle fois consécutive à une explosion des effectifs étudiants. Loin d'être la conséquence d'un quelconque effet démographique, ce phénomène fort fut surtout le résultat d'une importante augmentation du taux de scolarisation.⁸⁸

Face à cette demande croissante de formation dans le supérieur, on assista également vers la fin des années 80 à une prolifération d'antennes universitaires et de délocalisations dont certaines créées sans l'autorisation du ministère, obéissaient davantage à des objectifs économiques et politiques locaux qu'à une logique de développement de l'enseignement supérieur.

C'est donc dans un nouveau contexte d'urgence que l'État annonça la mise en place d'un schéma de développement de l'enseignement supérieur sous le nom de "Plan Université 2000". Cette initiative s'inscrit dans une volonté politique plus générale affirmée par le gouvernement socialiste de faire de l'enseignement supérieur et plus particulièrement de l'Université, une priorité nationale. Il s'agissait non seulement faire en sorte que l'Université ne produise pas de nouveaux chômeurs, ce dont elle a souvent été accusée en France, mais aussi de permettre aux entreprises de trouver des cadres et des techniciens dont elles avaient besoin. L'enseignement supérieur fut présenté comme un enjeu économique local mais aussi un atout dans la compétition internationale. Plus précisément, le plan "Université 2000" fut défini autour des quatre grands objectifs suivants⁸⁹:

- accueillir près de 300 000 étudiants de plus d'ici 1995: rattraper les retards en constructions accumulés depuis 20 ans en construisant 1,5 millions de mètres carrés supplémentaires et en rénovant les locaux existants;
- améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants (logements étudiants, bibliothèques, lieux de vie...);

⁸⁷ "L'insuffisance des locaux universitaires, Rapport de la Cour des Comptes au Président de la République", op. cit. pp. 85-112, 1990.

⁸⁸ La part d'une génération obtenant le baccalauréat et donc susceptible de rentrer dans l'enseignement supérieur - progressa de 24,5% en 1975 à 27,4% en 1982, puis s'accrut encore à 32,5% et 38% en 1987 et 1989 respectivement.

⁸⁹ L'élaboration d'un schéma d'aménagement national pour les universités, 30 mai 1991, document MEN, 1991, 4 p.

- adapter l'appareil de l'enseignement supérieur aux besoins de l'économie en développant notamment les filières professionnalisées (créations de plus de 200 départements d'IUT d'ici l'an 2000, créations d'Instituts Universitaires Professionnalisés, doublement du nombre d'ingénieurs);

- définir une nouvelle "carte universitaire" qui permette d'inscrire le développement de l'enseignement supérieur dans l'aménagement du territoire: il s'agissait de mieux équilibrer l'offre de formation sur le territoire, de structurer et de limiter le développement anarchique des sites universitaires en évitant la création ou le maintien de "collèges universitaires" c'est à dire de structures de 1er cycle sans recherche, de créer une logique régionale de développement en favorisant des réseaux d'universités et de promouvoir des pôles d'enseignement et de recherche européens.

Après deux décennies durant lesquelles les pouvoirs publics s'étaient peu préoccupés des conditions de vie et de travail des étudiants, le plan "Université 2000" eut en fait pour ambition non seulement d'augmenter sensiblement les capacités d'accueil des universités françaises, mais aussi d'inciter à une réflexion globale sur l'architecture et les modes de vie universitaires, afin de désenclaver certains établissements et de construire de nouvelles infrastructures "sans renouveler les erreurs du passé"⁹⁰. Il conféra par ailleurs officiellement une nouvelle mission à l'enseignement supérieur : participer à l'aménagement du territoire.

La réalisation de ce schéma de développement devait reposer en grande partie sur l'ouverture d'un grand partenariat entre l'État, les universités et les collectivités locales dans le cadre d'une politique contractuelle. Alors que l'inflation avait amplement financé la croissance économique française dans les années 60 et avait permis à l'État de financer seul l'ensemble des constructions universitaires, la situation économique française ne le permettait plus en cette fin des années 80. La mise en place des lois de décentralisation et les contraintes financières pesant sur l'économie nationale, le conduisirent à faire appel aux collectivités locales pour participer à ce vaste programme de construction et de réaménagement des sites universitaires. Au terme de longues négociations région par région, le schéma d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs fut finalement établi sur la base d'un partage de la charge budgétaire entre l'État et les collectivités territoriales à hauteur de 16 milliards pour chacune des deux parties.

Pour obtenir cette aide, des mesures incitatives furent mises en place. L'État permit aux collectivités locales (et à leurs regroupements) d'être associées de manière plus étroite au choix des formations à développer, mais aussi de devenir maître d'ouvrage tout en bénéficiant d'une exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée⁹¹, pour les constructions ou d'extensions d'établissements d'enseignement supérieur qu'elles financeraient au moins au deux tiers⁹². Les accords régionaux donnèrent lieu à la signature de conventions précisant les principes de coopération, la liste des opérations retenues et leurs modalités de financement.

⁹⁰ Cf. Actes Assises nationales de l'enseignement supérieur à la Sorbonne en 1990: MEN, Universités 2000: Quelle Université pour demain ? La Documentation française, 1991, 334 p.

C'est dans cette perspective que fut organisé un vaste programme interministériel de recherche sur les relations entre les villes et leurs universités, sous la forme d'un appel d'idées (le Programme d'Architecture Nouvelle-Universités) et de deux appels d'offres sur le thème "L'Université et la Ville: Pratiques sociales").

⁹¹ Qui s'élève aujourd'hui à 20,6% du coût d'un investissement.

⁹² Loi n° 90-587 du 4 juillet 1990, article 18.

Mais si l'État s'engagea ainsi à transférer aux collectivités locales certaines compétences - dans la lignée en fait des lois de 1983 et 1985 qui portaient sur les constructions et l'entretien des lycées et collèges - et invita les universités à réfléchir et faire des propositions sur les modalités de leur développement dans le cadre des "contrats d'établissements"⁹³, il n'en réaffirma pas moins une volonté de rester le garant de la définition des programmes, des diplômes et de la gestion du personnel enseignant, face aux régions qui réclamaient davantage de décentralisation et à certains universitaires qui revendiquaient plus d'autonomie.

Le plan "Université 2000", dans sa première phase, c'est-à-dire jusqu'en 1995, donna effectivement lieu à la réalisation de 300 000 à 550 000 mètres carrés de nouveaux locaux par an effort sans précédent depuis le début des années 70 qui permit de stopper la chute constante de la surface allouée par étudiant depuis 20 ans. Outre cet effort quantitatif, des investissements furent aussi réalisés pour désenclaver les campus - par de meilleures dessertes en transports - et pour améliorer les conditions de vie et de travail - par la rénovation des locaux et la création de structures d'accompagnement du type "Maisons de l'Étudiant", proposant divers services.

Dans son rapport au Président de la République, le Conseil National d'Évaluation de l'enseignement supérieur donnait le bilan chiffré de la politique universitaire menée de 1988 à 1993 en France. Le budget de l'État pour ce niveau éducatif avait constamment progressé, passant de 0,40% du Produit Intérieur Brut à 0,53%. Aux crédits de l'État s'était donc adjoint le concours des collectivités territoriales, contribuant ainsi au financement d'un énorme investissement que celui-ci n'aurait pas été capable d'assumer seul.

La participation des collectivités territoriales en France aux dépenses d'éducation supérieures a ainsi indéniablement augmenté depuis 1984, passant notamment de 1,5% à 5,8% en 1993⁹⁴, les régions en étant le principal financeur (4,3%). Néanmoins il faut préciser que les administrations régionales interviennent encore beaucoup moins en France que dans d'autres pays de l'OCDE, tels que l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Suisse, les États-Unis ou le Canada, pays dans lesquels elles représentent plus de 50% des sources initiales de financement.

⁹³ Déjà, la loi d'orientation sur l'Éducation du 10 juillet 1989, avait incité au développement d'une politique contractuelle entre l'État, les universités et les collectivités territoriales sur l'ensemble des activités universitaires. Selon le MEN, ces démarches contractuelles devaient permettre aux universités de formuler leurs projets et d'obtenir le soutien de l'État mais aussi et surtout des régions, départements ou communes. Il s'agissait d'inciter les établissements à faire un bilan de leur activité des quatre années passées et à justifier leurs besoins pour les quatre suivantes en fonction des projets qu'elles comptent développer. Ces contrats d'établissements sont signés pour 4 ans.

⁹⁴ Leur effort en faveur du supérieur restait cependant bien inférieur à celui destiné aux autres niveaux du système éducatif puisque leur dépense moyenne pour l'ensemble de ce système était de 19,4%.

Dépense des financeurs initiaux pour les enseignements post-secondaires (en %).

Financeurs	1984	1993
MEN	72,5	67,8
Autres ministères	10,9	9,4
Collectivités territoriales	1,5	5,8
Autres administrations	1	2,2
Entreprises	5	4,5
Ménages	9,1	10,3
Total	100	100

Source: "L'enseignement supérieur en chiffres, données nationales et régionales (1988-1989), MEN/DIC, 1990.

Le coût de l'éducation supérieure en 1993, Note d'information 95-05, DEP-MEN. Regards sur l'Éducation, op. cit.

Sources initiales de financement public de l'enseignement supérieur dans l'OCDE (1993)

	Central	Sources initiales de financement	
		Régional	Local
Canada	48,3	51,7	0,05
États-Unis	38,7	55,5	5,9
Allemagne	18,5	80,8	0,6
Belgique	--	98,8	1,2
Danemark	89,2	1,4	9,5
Espagne	48,6	50,5	0,9
France	91,2	5,4	3,4
Grèce	100	--	--
Italie	85,8	13,9	0,3
Pays-Bas	99,7	--	0,3
Royaume-Uni	100	--	--
Suisse	43,6	56	0,5

Cette contribution des collectivités territoriales permet la création de sept universités nouvelles -deux dans le Nord-Pas de Calais, une à La Rochelle et quatre en région parisienne dans les Villes Nouvelles de Marne la Vallée, Evry, Cergy-Pontoise et Versailles/Saint-Quentin en Yvelines, et de quelque cent vingt départements supplémentaires d'Instituts Universitaires de Technologie.

Cependant le bilan de l'entrée en jeu des collectivités territoriales dans le financement des constructions universitaires demande à être nuancé. L'évolution de la maîtrise d'ouvrage universitaire s'est traduite par une multiplication des acteurs impliqués qui a parfois donné lieu à une certaine confusion dans le partage des responsabilités et a entraîné des retards dans la réalisation de certaines opérations.

Par ailleurs, l'implication des collectivités territoriales n'a pas été le même selon les zones géographiques et instances locales concernées. D'une manière générale, on peut dire que les universités de province sont celles qui ont le plus bénéficié de la dynamique du plan Université 2000. Les villes moyennes surtout se sont fortement mobilisées percevant - parfois pour certaines avec beaucoup d'illusions -, la présence de l'université sur leur territoire comme un atout économique, social, démographique et politique. Leur participation a en grande partie contribué à rattraper le retard en constructions accumulé pendant près de vingt ans. En revanche, en région parisienne, le Conseil Régional et la Ville de Paris ont peu investi en faveur des universités en première couronne et intra-muros dont les locaux étaient pourtant saturés.

Si l'on exclut les quatre universités nouvelles, on constate ainsi que la surface disponible par étudiant restait en 1995 inférieure en Ile-de-France à ce qu'elle est dans les universités de province.

Comparaison des surfaces disponibles par étudiant dans les universités Ile de France et de province.

		Surfaces actuellement disponibles (en millions de m ² SHON*)	Nombre d'étudiants	Surface (m ²) par étudiant
Ile de France	Universités (dont IUT)	2,11	336 268	6,4
	Université nouvelles	0,29	35700	8,1
Province	Universités (dont IUT)	8,39	1 093 239	7,7
France entière	Universités (dont IUT)	10,5	1 465 207	7,4

*: Surfaces hors oeuvre nette.

Sources: MEN, *Information sur le financement et les effectifs de l'enseignement supérieur*, MEN/ Bureau du budget de l'enseignement supérieur, 1996, 198 p.

"Des universités en quête de surface et de sécurité, *Le Moniteur des Travaux Publics*, 24 octobre 1997, n° 4900, pp. 157-160.

Alors que dans les régions, les sites universitaires ont été l'objet d'importantes opérations de restructuration, de constructions et d'extension, en Ile de France, les universités accusent aujourd'hui toujours un important déficit en locaux (près de 100 000 mètres carrés supplémentaires seraient nécessaires) auquel il faut ajouter de graves problèmes de maintenance et de sécurité dans les bâtiments existants⁹⁵.

Bien qu'ils accueillent un nombre bien moins important d'étudiants, l'essentiel de l'effort de la région dans le cadre du contrat de Plan s'est de manière relative, orienté davantage vers les Instituts Universitaires de Technologies et les universités nouvelles que vers les plus anciennes universités : sur 1,43 milliard de Francs investi en 1995 par la région (pour un plan portant au total sur 3,2 milliards), 150 millions ont été destinés aux IUT, 686 millions aux universités nouvelles (qui sont certes en pleine croissance mais dont les effectifs à terme ne devraient pas dépasser 10 000 étudiants) et seulement 599 millions ont été consacrés aux universités existantes et aux Grands établissements⁹⁶.

D'une manière générale, le partenariat entre les universités de la région parisienne et les collectivités locales a donc été beaucoup moins actif et fructueux qu'en province. Deux établissements de la première couronne semblent toutefois avoir réussi à tisser des relations plus privilégiées avec leur environnement local ; il s'agit des universités Paris VIII-Saint Denis et Paris XII-Val de Marne à laquelle nous allons à présent plus particulièrement nous intéresser.

⁹⁵ "Des universités en quête de surface et de sécurité, *Le Moniteur des Travaux Publics*, 24 octobre 1997, n° 4900, pp. 157-160.

En fait, dans le schéma directeur de la région parisienne élaboré au début des années 90, l'hypothèse avait été faite que les Universités du centre verraient leurs effectifs diminuer de 50 000 étudiants dans les prochaines années, notamment grâce à la création d'universités dans les Villes Nouvelles, ce qui libérerait des locaux. Dans la réalité, le nombre d'étudiants à Paris intra-muros s'est plutôt stabilisé alors que les universités nouvelles ont pour leur part gardé un recrutement très local.

Si cette hypothèse pouvait éventuellement justifier qu'on ne construise pas de mètres carrés supplémentaires, les problèmes liés la restructuration des sites parisiens et à l'état de vétusté des locaux nécessitaient cependant d'être traités.

⁹⁶ Les Grands établissements sont notamment le Collège de France, le Conservatoire National des Arts et Métiers, l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, l'École Pratique des Hautes Études, l'Institut d'Études Politiques de Paris...

L'université Paris XII -Val de Marne : un cas de décentralisation en région parisienne

Quelques données repères concernant la situation actuelle de l'UPVM

L'Université Paris XII-Val de Marne est un établissement éclaté sur plusieurs sites géographiques dans les deux départements de l'Est de Paris : le Val de Marne et la Seine et Marne. Elle est administrativement rattachée à l'académie de Créteil qui comprend aussi les universités de Paris VIII - Saint Denis, Paris XIII - Villetaneuse, et l'université nouvelle de Marne - La - Vallée.

Avec Paris XIII Villetaneuse, elle constitue l'une des deux seules universités pluridisciplinaires de la région parisienne: toutes les composantes y sont représentées, (hormis les études dentaires et artistiques) à travers 7 Unités de Formation et de Recherche⁹⁷ et huit instituts.

Avec ses 23 075 étudiants, l'UPVM est proche de la moyenne nationale: elle occupe la 25ème place sur les 84 universités que compte la France métropolitaine et le 9ème rang parmi les dix-huit universités de la région parisienne⁹⁸.

L'UPVM recrute ses étudiants essentiellement en région parisienne et pour près de 60% dans l'Est parisien. 47,8% habitent plus particulièrement dans le Val de Marne. Concernant l'origine sociale de cette population, on constate que la part d'enfants des catégories les plus socialement favorisées (42,3%) est plus élevée à l'UPVM qu'au niveau national (35,3%) du fait de l'implantation de cette université en région parisienne. Mais cette proportion reste toutefois très en-deça de celles que connaissent les universités du centre de la capitale, telle que Paris IX-Dauphine qui accueille 63% d'enfants de cadres supérieurs et professions libérales.

L'UPVM : une université créée lors de la grande vague de construction à la fin des années 60

La réalisation de l'Université Paris XII-Val de Marne s'inscrit à la fin des années 60 dans un vaste programme de construction d'établissements d'enseignement supérieur en périphérie parisienne.

L'UPVM présente des caractéristiques analogues à bon nombre d'universités construites à la même époque. Comme pour les universités de Paris XIII-Villetaneuse, Paris XI-Orsay, Paris X-Nanterre, sa création participe à l'objectif de désengorger le centre de Paris qui accueillait 75 000 étudiants en 1965-66 dans des locaux restés inchangés depuis le début du siècle. Bien que l'implantation de l'UPVM à Créteil ne corresponde pas au modèle architectural du campus, cette université fait partie des établissements d'enseignement supérieur que l'on installe en périphérie des métropoles régionales, tel que ce fut le cas avec la réalisation des campus de St Martin-d'Hères (près de Grenoble), Bron (Lyon) ou encore Talence (Bordeaux), pour pallier le manque de place dans les centres villes et afin d'absorber l'explosion des effectifs durant la décennie 60-70.

La décision d'implanter cette université pluridisciplinaire dans l'Est de Paris s'inscrit par ailleurs dans la logique de la politique d'aménagement du territoire de l'époque. Au cours des années 60, l'État décide en effet d'ouvrir plusieurs universités

⁹⁷ Cette dénomination remplace officiellement celle de Faculté depuis les lois sur l'enseignement supérieur de 1968 (où les facultés furent dans un premier temps désignées comme "Unités d'Enseignement et de Recherche") et de 1984.

⁹⁸Données 1994.

pluridisciplinaires dans les villes moyennes du Grand Bassin parisien telles que Rouen, Amiens, Reims, Dijon, Caen, Angers et Tours.

Enfin, comme la plupart des universités réalisées durant cette période, la construction de l'UPVM s'opéra dans l'urgence et sous des contraintes financières fortes.

Revenons plus précisément sur ces deux derniers points qui permettront d'illustrer certaines considérations développées au cours de la première partie de cet article.

L'histoire de l'université Paris XII-Val de Marne commença en 1969 avec l'ouverture du centre de Saint-Maur dans la banlieue Est de Paris afin d'accueillir une partie des étudiants des facultés de Droit et sciences économiques de l'université de Paris trop à l'étroit dans les locaux de la capitale. Elle se poursuivit avec l'ouverture en 1970 à Créteil, d'une faculté de médecine dans un bâtiment attenant à l'hôpital Henri Mondor⁹⁹ et financé par l'Éducation Nationale afin de développer l'enseignement et la recherche dans cette discipline.

Mais la naissance de l'Université Paris XII-Val de Marne en tant qu'établissement d'enseignement supérieur à part entière, intervient en 1970 avec la réalisation du Centre Multidisciplinaire de Créteil (CMC) qui mérite d'être retracée.

La décision de créer une université à Créteil fut à la fois le résultat de la politique d'aménagement du territoire menée en France par le gouvernement depuis le début des années 60 et de l'influence personnelle d'un maire gaulliste, le générale Billotte, auprès du pouvoir central. Après avoir obtenu que sa ville soit désignée en 1965 dans le Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne comme préfecture et comme "*pôle restructurateur de la banlieue sud-est*"¹⁰⁰, Billotte parvint en effet à faire en sorte que Créteil devienne ville universitaire avec l'arrivée du premier centre hospitalier universitaire en région parisienne (le CHU Henri Mondor) et d'un centre multidisciplinaire de formations d'enseignement supérieur.¹⁰¹

Pour construire le "Nouveau Créteil", dont Jean Fayeton puis Pierre Dufau¹⁰², furent successivement les architectes en chef, Billotte s'appuya sur une société d'économie mixte, la SEMAEC¹⁰³ et bénéficia du soutien d'un organisme privé, la Compagnie bancaire; la Caisse des Dépôts et Consignation qui avait amplement financé les opérations de reconstruction d'après-guerre se vit donc attribuer un rôle beaucoup moins important que par le passé¹⁰⁴. Les intentions qui guidèrent la réalisation du Nouveau Créteil se voulaient en effet rupture avec la logique des "grands-ensembles"

⁹⁹Construit pour sa part en 1968.

¹⁰⁰ Le Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (SDAU) qui fut élaboré sous la direction de Paul Delouvrier, avait pour objectifs de rééquilibrer le développement de la région parisienne au profit de l'Est parisien alors sous fortement déficitaire en emplois et en services.

Le SDAU prévoyait ainsi la création de Villes Nouvelles dans les zones d'extension dans la région parisienne et de pôles restructurateurs dans la banlieue de la capitale.

¹⁰¹ "*Créteil, UER neuve, fait partie d'une université neuve: Paris XII a choisi de s'appeler Paris Val-de-Marne in "Au milieu de la plaine, des bulldozers et des grues, le CHU élément moteur de l'Université de Paris-Val-de-Marne", Le Figaro, 12 janvier 1971.*

¹⁰² Pierre Dufau fut finalement préféré à Fernand Pouillon (auteur d'une proposition d'aménagement pour Créteil), pour succéder à Jean Fayeton à la mort de celui-ci. Premier Grand Prix de Rome en 1938. Il avait été l'architecte en chef de la reconstruction de la ville d'Amiens et l'auteur d'un plan d'urbanisme pour le centre-ville de Buenos-Aires.

¹⁰³ Société d'Économie Mixte d'Aménagement et d'Équipement de la ville de Créteil.

¹⁰⁴ La Caisse des Dépôt avec 16% du capital n'apparaissait en effet que comme troisième actionnaire de la SEMAEC, après la ville de Créteil (51%) et la Compagnie bancaire (25%).

Le fait de pouvoir bénéficier surtout de capitaux privés permit à la SEMAEC d'engager plus rapidement les opérations que si elle avait dû essentiellement recourir à des fonds publics.

AVENEAU (Christophe), *Créteil, Pratiques urbaines et analyse spatiale*, Mémoire de maîtrise en géographie, UPVM, 2 volumes, 1990, p. 57.

qui avait dominé dans les années 50 et 60 en France : en favorisant la création d'emplois et en attirant des services, il s'agissait disait-on, d'une part *"d'éviter une ségrégation territoriale par trop systématique entre le logement, les loisirs, et les activités économiques et professionnelles"*¹⁰⁵ et d'autre part de ne pas faire de Créteil une "cité-dortoir". A cette diversité de fonction on souhaitait associer *"une variété dans l'architecture de détail sans faire obstacle à l'utilisation de procédés lourds de construction"*.¹⁰⁶ Ainsi, de grandes agences un grand nombre d'architectes participèrent à la réalisation du Nouveau Créteil tels que M. Andrault, J.-C. Bernard, P. Parat, G. Stoskop, ... On demanda par ailleurs à Vasarely d'assurer *"la coordination des effets colorés à l'échelle de la ville."*¹⁰⁷

La construction du CMC s'effectua durant la première phase d'aménagement de la Zone d'Urbanisation Prioritaire du Nouveau Créteil, qui durera de 1968 à 1974. Elle fut confiée par le recteur de Paris, Robert Mallet, à Denis Sloan, jeune architecte qui venait d'achever la réalisation de l'université d'Amiens.¹⁰⁸

Alors que certains experts commençaient à cette époque à s'inquiéter des conséquences préjudiciables en termes de ségrégation socio-spatiale que suscitait la construction de campus à la périphérie des villes, la construction du centre multidisciplinaire de Créteil ne sera pas portée par les mêmes intentions politico-urbanistiques qui avaient prévalu jusque-là, dans la réalisation des campus de Nanterre à l'ouest de Paris, Bordeaux, Grenoble ou Orléans. Elle fut investie d'une ambition marquant le retour à une appréhension plus latine de l'espace universitaire comme quartier dans la ville. Présentant en octobre 1970 à la presse les caractéristiques des deux futures universités de Créteil et Villetaneuse (dans le nord de Paris), le recteur de Paris expliquait ainsi:

*" Nous avons voulu intégrer les universités aux villes nouvelles, réaliser une symbiose entre l'université et la cité. (...) Nous ne voulons pas recommencer les erreurs commises à Nanterre, le campus ne doit pas être un vaste espace clos d'une sorte muraille de Chine".*¹⁰⁹

Pour répondre à cette perspective de mieux intégrer l'université dans la ville, le député-maire Billotte avait indiqué qu'une tour et des appartements seraient réservés pour le logement des étudiants dans les quartiers d'habitation voisins. L'architecte avait prévu pour sa part, que l'université soit directement reliée aux quartiers limitrophes par des ponts et des passerelles. Une dalle-jardin reliant les bâtiments devait permettre d'accéder à des boutiques installées en rez-de-chaussée, sous des portiques. La presse s'enthousiasmait pour ce projet, et imaginait ainsi le Créteil des années 80: *"la ménagère de la future agglomération, pour acheter son épicerie, devra longer les salles de travail et la bibliothèque. L'université n'étant pas enfermée dans ses murs, elle sera le forum, le coeur de la ville"*.¹¹⁰

¹⁰⁵ Cité in Paris, Construction de la banlieue: les années 70 à Créteil, Catalogue de l'exposition, CAUE94, 1992, p. 9.

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ Paris, Construction de la banlieue: les années 70 à Créteil, op. cit. p. 14.

¹⁰⁸ Il ne faut pas oublier qu'à cette époque et jusqu'en 1973 en France, l'attribution de ce type de marché ne donnait pas lieu à un concours. L'État avait la totale maîtrise des opérations et le ministre ou son représentant choisissait l'architecte qu'il souhaitait.

¹⁰⁹ "Les nouveaux centres de Créteil et de Villetaneuse. "Il faut intégrer l'université à la ville", déclare le recteur Mallet", Le Monde, 3 octobre 1970.

¹¹⁰ "Au milieu de la plaine, des bulldozers et des grues, le CHU élément moteur de l'Université de Paris-Val-de-Marne", Le Figaro, 12 janvier 1971.

Malgré ces intentions et au contraire de ces prédictions, le CMC, tout comme les sites de Saint-Maur et de la faculté de médecine à Créteil, formeront des quartiers peu ouverts sur leur environnement socio-urbain.

En s'intéressant de manière plus précise aux circonstances dans lesquelles fut construite cette université, on comprend mieux pourquoi ces intentions ne furent pas réalisées, et plus généralement, de quoi résulte la configuration architecturale et urbanistique actuelle du CMC. D'une part, malgré la volonté initiale des aménageurs "d'éviter toute ségrégation territoriale", le "Nouveau Créteil" fut réalisé sous le signe d'un urbanisme fonctionnaliste : pour faciliter le choix des promoteurs et la réalisation des opérations, on avait en effet pratiqué un zonage strict marqué par les noeuds et les axes routiers préexistants ainsi que par une absence de réel centre ville. En définitive, les quartiers limitrophes à l'université se juxtaposèrent en restant repliés sur eux-mêmes. Jusqu'à la réalisation du réseau de bus "Trans Val de Marne" au début des années 90, on déplorait même l'absence de liaisons et de circulations entre les différents quartiers: les cheminements piétons avaient été conçus essentiellement à l'intérieur de chaque zone, la traversée inter-quartiers s'effectuant grâce à des passerelles.

D'autre part, bien que l'arrivée de l'université à Créteil ait été prévue de longue date dans le plan d'aménagement des nouveaux quartiers, le CMC fut conçu dans l'urgence et en fonction de contraintes budgétaires fortes. L'architecte Denis Sloan raconte qu'il fut convoqué au ministère le 20 Janvier 1970, pour se voir confier la mission de livrer "clef en main" une université nouvelle pour la rentrée de la même année, c'est-à-dire dix mois plus tard :

" J'ai été convoqué au cabinet du ministère et on m'a dit, "vous faites Créteil mais vous devez construire les bâtiments pour assurer la rentrée", alors qu'on était en janvier. J'ai demandé "quel est le programme ?". Eh bien, le programme, on l'a bâti sur un coin de table à ce moment-là. Le 20, j'étais convoqué, le 30, je présentais une maquette et une esquisse devant la commission".

Le plan-zoning de la Ville de Créteil réalisé par la SEMAEC en 1970



La trame triangulaire et les éléments préfabriqués lors de la construction du Centre Multidisciplinaire de Créteil.



Source: Atelier SLOAN

La programmation du CMC ne fit donc l'objet d'aucune étude préalable.

Pour répondre à cette exigence de délai, mais aussi à celle du coût de construction imposé par le maître d'ouvrage, il eut recours à un procédé de "préfabrication lourde".¹¹¹ Les éléments à monter furent simplifiés à l'extrême. La recherche d'un système constructif s'adaptant également au maillage général prévu pour le "Nouveau Créteil", aboutit à l'adoption d'une trame triangulaire de 8,40 mètres de côté qui permit de réduire à dix le nombre d'éléments à mettre en jeu et à trois le nombre de cas d'assemblage. Le nombre d'étages fut limité, le budget ne permettant pas la réalisation d'ascenseurs. C'est pourquoi l'université se perd au milieu des constructions avoisinantes qui ont été conçues par leurs architectes respectifs, comme de véritables monuments.¹¹²

Bien que le ministère se fût engagé à réaliser une autre tranche de travaux en 1975, correspondant à la construction de près de 30 000 mètres carrés, le CMC ne fut jamais totalement achevé. Le "jardin des méditations" qui devait animer la dalle resta à l'état de projet. La mise au point d'un système de signalisation chromatique qui devait faciliter l'orientation dans les bâtiments ne fut également jamais réalisée. L'architecte eut tout juste la possibilité, à la fin de la seconde phase de travaux, en 1972, de disposer quelques bancs en béton sur la dalle. Enfin, une fois l'université "livrée", les hauts fonctionnaires du ministère, mais aussi les universitaires, rejetèrent

¹¹¹ Ce procédé, encore peu utilisé à l'époque, consistait à réaliser des éléments en béton préfabriqués en série et pour la plupart sur le chantier. Il n'était pas plus coûteux que le recours à des structures métalliques telles celles qui avaient été employées pour la construction du site de Saint-Maur et de l'université de Vincennes. Il était également presque aussi rapide tout en garantissant une plus grande longévité des immeubles.

¹¹² La SEMAEC confia la réalisation de chaque quartier à des architectes prestigieux en leur laissant une grande liberté de conception. C'est ainsi que le quartier du Palais, aux abords de l'université, devint grâce aux "choux" et "épis" de Gérard Grandval, l'image emblématique du Nouveau Créteil. Le Palais de Justice fut pour sa part réalisé comme un ensemble monumental avec une tour de bureaux de seize étages dominant largement l'université.

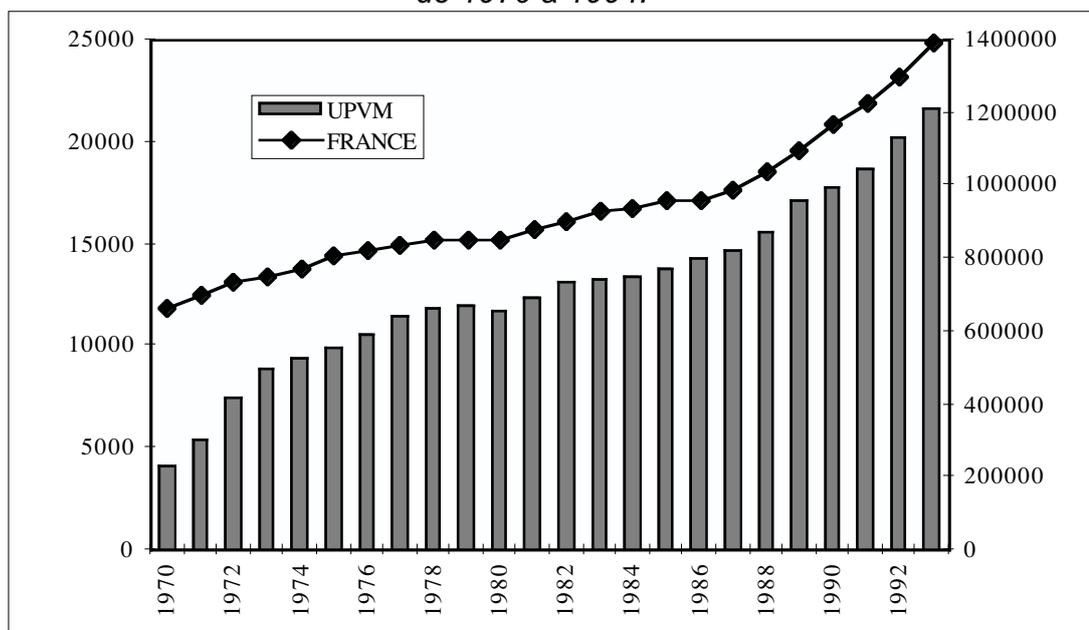
l'idée d'ouvrir le site et les infrastructures du CMC comme la bibliothèque, aux citoyens de Créteil, pour des raisons de sécurité et de principe.

Alors que les effectifs ne cessent d'augmenter sur le site, pendant près de vingt ans aucune extension ne sera réalisée : pour pallier l'insuffisance de locaux, on aura recours à des éléments préfabriqués, comme dans bon nombre d'universités françaises durant cette période où l'État n'engagea quasiment aucun programme de constructions.

L'Université Paris XII-Val de Marne: Un développement caractérisé par une croissance continue de a population étudiante, une diversification de l'offre de formation et une multiplication des implantations dans l'Est parisien.

Entre 1970, date de sa création, et le milieu des années 90, la population étudiante de l'UPVM a été multipliée par 5,6, son rythme d'évolution suivant la tendance générale française, avec une continuelle croissance de ses effectifs entre 1970 et 1979, un léger tassement du début des années 80, avant l'explosion des années 88 à 93, période durant laquelle on enregistrait en France, la plus forte progression d'étudiants en volume dans l'histoire des universités.

Croissance comparée des effectifs étudiants de l'UPVM et dans la France entière de 1970 à 1994.



Source: France: Tableaux statistiques" n°6294, DEP/MEN, Août 1994. UPVM, *État des lieux de l'université*, Octobre 1991, Volume I., et UPVM, *Présentation générale*, octobre 1993.

L'UPVM se démarque ainsi de la plupart des autres universités parisiennes et notamment de celles du centre dont les effectifs se sont plutôt stabilisés depuis le début des années 80 ou ont connu d'une manière générale une croissance beaucoup moins forte que celles de province.¹¹³ L'UPVM fait donc partie des quelques

¹¹³ Ce qui a occasionné une certaine diminution du poids des universités parisiennes par rapport à l'ensemble des effectifs nationaux, passant de 34,9% en 1977 à 25,6% en 1995, sachant que le poids en nombre d'habitants de la région par rapport à l'ensemble de la population française est actuellement d'environ 20%.

universités d'Ile de France dont le rythme d'évolution de ses effectifs dans les années 80 a été comparable à celui des universités de province.

Par ailleurs, par le type de diplômes qu'elle a développé depuis sa création, on remarque que cette université a tenté de faire coexister :

- des enseignements généraux dans les différentes filières (en Lettres, en Droit, en sciences...) accueillant un grand nombre d'étudiants ;

- des enseignements à finalité professionnelle avec l'ouverture de nombreux départements d'Instituts Universitaires de Technologie, de maîtrises de sciences et techniques, de DESS, de formations diplômantes en alternance (avec cursus en partie au sein d'entreprises)...

Si cette multiplication de filières dites "professionnalisantes" répond à une tendance générale dans le système universitaire français, il faut toutefois préciser qu'elle a été particulièrement soutenue à l'UPVM comme participant à la construction de l'identité de cette université ;

- des pôles d'excellence autour de la faculté de médecine, avec la création de troisième cycles et d'unités de recherche dans les différents UFR.

Par la diversité des formations qu'elle propose, sa taille et l'évolution de ses effectifs, l'Université Paris XII-Val de Marne peut donc être considérée comme une université proche de la "moyenne" nationale française, qui doit faire face depuis plusieurs années aux exigences de nouvelles logiques, désignées en termes "d'université de masse" et de "professionnalisation", tout en préservant et développant des domaines "d'excellence".

La mise en oeuvre d'un partenariat diversifié avec son environnement local.

L'expansion de cette université s'est réalisée par son implantation sur de nouveaux sites sous la pression croissante des effectifs étudiants, mais aussi pour répondre à des ambitions plus stratégiques. L'UPVM a en effet associé à sa politique de développement en termes d'offre d'enseignement et de recherche, une volonté d'ouverture vis à vis de son environnement local.

Le partenariat avec des collectivités locales a d'abord résulté des problèmes de surfaces disponibles que l'université a rapidement rencontrés avec l'augmentation de sa population. Dès le milieu des années 70, les locaux du Centre Multidisciplinaire de Créteil étaient devenus trop exigus et l'université n'avait eu d'autre possibilité que de recourir à la construction d'éléments préfabriqués. Mais par la suite, l'université va s'implanter sur de nouveaux sites dans l'Est parisien.

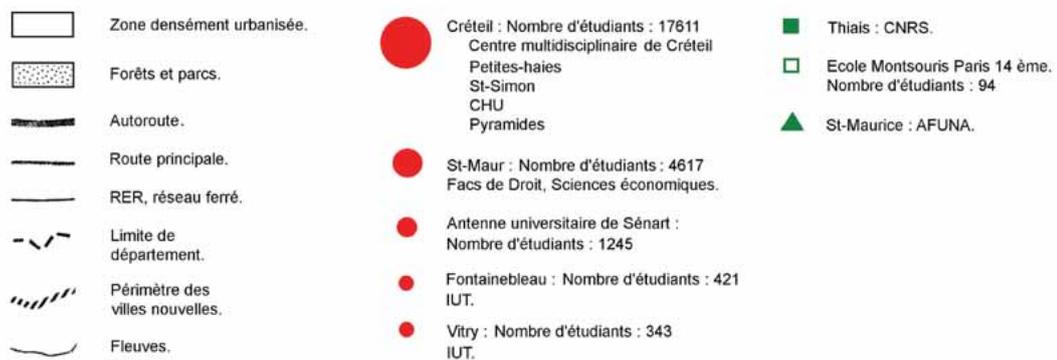
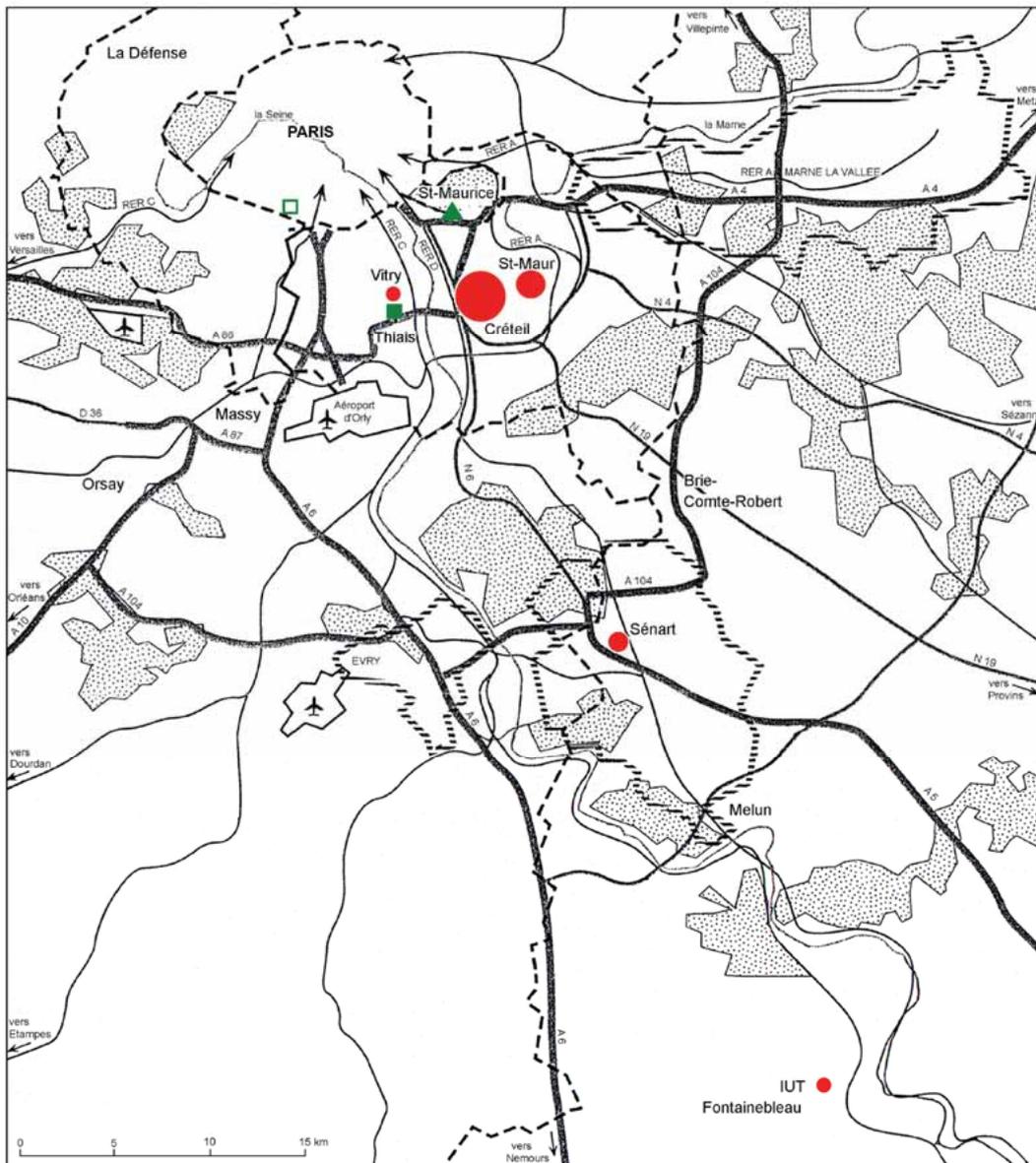
Alors qu'en 1978, l'UPVM ouvre un département d'IUT avec la Ville Nouvelle d'Evry qui sera rattaché quelques années plus tard à l'Université Nouvelle, au début des années 90, elle installe d'autres départements d'IUT à Melun Sénart et Fontainebleau financés par le département de Seine et Marne, puis à Vitry sur Seine avec l'aide du conseil général du Val de Marne. Depuis quelques années, elle diversifie également ses sites à Créteil.

La construction des antennes de Melun-Sénart et de Fontainebleau s'effectue surtout à la demande des collectivités locales : faute d'avoir obtenu de l'État la construction d'une université, ce qui avait été le cas des autres Villes Nouvelles au début des années 90, Melun-Sénart obtient un département d'IUT. Fontainebleau fait partie des implantations universitaires voulue surtout pour des raisons de prestige par le président du Conseil Général du département, également maire de cette ville.

Bien qu'elles permettent de désengorger quelque peu le site de Créteil, il faut dire que ces implantations ont aussi contribué à un éclatement de l'université et complexifie sa gestion.

L'université refusera par la suite les propositions de créations d'antennes formulées par d'autres villes désireuses de devenir "universitaires".

LES IMPLANTATIONS DE L'UNIVERSITE PARIS XII EN 2001.



La diversification des sites à Créteil répond à une autre logique. L'université trop à l'étroit dans le centre multidisciplinaire se met à partir du début des années 90 à louer des locaux dans des immeubles de bureaux. En 1996, elle obtient de la Ville un terrain pour y reloger ses facultés de sciences économiques et de gestion ainsi que l'Institut d'Urbanisme de Paris. Alors que la ville et l'université avaient gardé des relations très distantes pendant près de vingt ans, ces opérations marquent en fait un changement radical dans les rapports entre ces deux acteurs. Cette transformation est d'abord induite par une plus grande entente personnelle entre le président de l'université nommé en 1991 et le maire de Créteil qui va se traduire par la participation de la ville à la construction d'une maison de l'Étudiant sur la dalle du CMC en 1994. La conjoncture économique et des facteurs politiques vont ensuite inciter la ville à aider l'université dans ses projets immobiliers. Suite à la crise du marché des bureaux, la municipalité voit en effet en l'université un nouveau partenaire pour contribuer à la revitalisation de certaines parties de la commune. Alors qu'un côté, le projet de reconstruction des facultés de Droit et sciences économiques sur le site de Saint-Maur se trouvait bloqué parce qu'il reposait sur une procédure de Zone d'Aménagement Concertée dont le programme prévoyait entre autres, la construction de logements privés et de bureaux, et que de l'autre, la ville de Créteil avait aussi des terrains définis comme ZAC mais qu'elle ne parvenait pas à aménager car elle ne pouvait y construire des bureaux et ne souhaitaient pas y réaliser des logements, la maire socialiste de Créteil prit en 1996 l'initiative de céder deux terrains à l'université et de lui louer par ailleurs des bureaux. Cette démarche lui donna également l'opportunité, sur un plan plus politique dans le département, de prendre un ascendant sur le maire de droite de la commune de Saint-Maur très discuté dans son propre parti.

D'autres motivations ont aussi amené la ville de Créteil à favoriser le développement de l'université sur son territoire. Grâce à une plus grande confiance établie avec l'actuelle présidente et son prédécesseur que cela n'avait été le cas par le passé,¹¹⁴ la municipalité a appris à mieux connaître et reconnaître l'université comme un partenaire local et elle a pris conscience de l'intérêt que pouvaient avoir ces deux organisations à travailler ensemble. Dans le cas de Créteil, la motivation pour la municipalité a été d'autant plus importante qu'une grande partie des étudiants de l'université habite cette ville. Ce sont donc des animateurs de la vie locale, des consommateurs et des électeurs.

Il n'en demeure pas moins que la participation de la ville de Créteil aux projets immobiliers de l'UPVM est assez inédite en Ile de France. En effet, si l'on considère les universités de Paris-centre, on constate que d'une manière générale, les collectivités territoriales (Ville de Paris et région) se sont financièrement peu investies pour leurs universités. En fait, les projets auxquels elles ont participé ont des caractéristiques bien particulières. Ils concernent des établissements de prestige et/ou pratiquant une sélection à l'entrée : Écoles Normales Supérieures, universités de Paris II-Assas et Paris IX-Dauphine...¹¹⁵

¹¹⁴ Où des divergences sur le plan des obédiences politiques entraient en jeu.

¹¹⁵ Ce qui est en principe contraire à la vocation des universités qui, telle qu'elle est définie par les textes de loi, doivent accueillir tous les bacheliers de l'enseignement secondaire. Qui en font la demande

Il a aussi toujours eu une proximité politique (droite libérale) entre les présidents de ces universités

Par ailleurs, au début des années 90, alors que le marché des bureaux était encore très porteur, la Ville de Paris a préféré alloué des terrains à des opérations immobilières plutôt qu'à une réorganisation de ses sites universitaires¹¹⁶.

Mais il est vrai également que la situation des universités du centre de Paris concernant la gestion de leur patrimoine immobilier est fort complexe. Des établissements sont implantés sur un grand nombre de sites (parfois près d'une vingtaine pour une université), plusieurs partagent les mêmes locaux (il faudrait alors que les présidents s'associent pour défendre un projet de réhabilitation d'immeubles), certains bâtiments sont classés "monuments historiques", des locaux actuellement utilisés n'étaient pas prévus à l'origine pour accueillir des étudiants et leur mise aux normes nécessiterait des sommes considérables...

La situation pour les universités de première couronne est différente. Contrairement aux universités du centre, elles ont vu leurs effectifs continuer à augmenter et leurs besoins en surfaces supplémentaires croître¹¹⁷. Or si dans le cas de Paris XII, la ville de Créteil a apporté des terrains, il n'en a pas été de même pour les autres universités.

A l'Ouest de Paris, l'université Paris X-Nanterre entretient des rapports tantôt conflictuels, tantôt d'indifférence, avec un environnement institutionnel et politique complexe composé de la ville de Nanterre, (municipalité communiste) l'Établissement Public d'Aménagement de la Défense (l'EPAD qui représente les intérêts de l'État), le Conseil Général (présidé par la droite libérale depuis plusieurs années et qui, alors que Paris X accuse un déficit de 15 000 à 20 000 mètres carrés, a financé à l'aide capitaux privés et à quelques centaines de mètres, le pôle universitaire "Léonard de Vinci" soit 55 000 mètres carrés de locaux) et le Conseil Régional.

Il faut aussi préciser que, comme c'est le cas pour le centre, la pression foncière est beaucoup plus forte dans l'Ouest de Paris, notamment aux abords de la Défense que dans l'Est: les arbitrages ne se font donc pas *a priori* en faveur de l'université que les élus ont tendance à appréhender essentiellement comme un consommateur insatiable d'aides financières et de locaux.

Dans le Nord, l'université Paris XIII-Villetaneuse est confrontée à un environnement social et politique fortement hostile. La construction de cette université avait reposé au début des années 70 sur une utopie, propre à l'époque, de concevoir un édifice qui vivrait en symbiose avec les habitants d'un ensemble de logements qui était sur le point d'être réalisé, la "cité Allende". Aujourd'hui, quasiment plus aucun membre du personnel de l'université n'habite dans cette cité qui concentre un grand nombre de jeunes de 20 à 30 ans au chômage et issus de milieux sociaux défavorisés. Depuis 20 ans, l'université se replie de plus en plus sur elle-même et vit comme une forteresse assiégée. Elle est régulièrement la proie de graves exactions (vols, agressions, coups de feu tirés...) de la part des jeunes de la cité qui vivent la présence de cet établissement "pour nantis" comme une provocation. Une barrière de fil de fer a même été érigée par les responsables de l'université autour du campus. La commune pour sa part refuse que l'on traite de manière spécifique la question des relations entre la cité et l'université : elle souhaite que les actions

¹¹⁶ Certaines opérations comme la ZAC Rive Gauche dans le XIIIème arrondissement de Paris n'ont cependant toujours pas pu être réalisées avec la crise. Il est aujourd'hui de nouveau question d'y déménager des composantes universitaires.

¹¹⁷ Les universités de Paris-centre sont davantage confrontées à des problèmes de réhabilitation de leur patrimoine.

entreprises avec le soutien de l'État concernent l'ensemble de jeunes de la commune, ce qui bloque manifestement tout traitement des problèmes. La ville n'a en fait jamais véritablement accepté l'existence de cet équipement qui lui avait été imposé par l'État au début des années 70. Elle estime aujourd'hui que l'université n'a aucune retombée économique positive pour la ville : la plupart des étudiants viennent du Val d'Oise et sont donc de passage, tout comme les enseignants. Peu d'emplois auraient en définitive été créés¹¹⁸.

En matière de constructions nouvelles, l'université de Paris VIII-Saint-Denis, autre université du nord de la capitale, a pour sa part ces dernières années surtout reçu un soutien financier du Conseil Général pour réaliser une nouvelle bibliothèque. Avec la commune de Saint-Denis, elle mène des actions en faveur de l'emploi des jeunes dans la ville et entretient des échanges culturels avec celle-ci.

Pour revenir au cas de Paris XII-Val de Marne, soulignons que les collaborations entre cette université et son environnement local (villes et entreprises proches des sites sur laquelle elle est implantée) se sont aussi étendues depuis quelques années à des opérations de diverses nature, c'est à dire autres que de constructions :

- montage de partenariats dans le domaine de la vie culturelle et sociale avec des infrastructures telles que la "Maison des Arts" de Créteil (où se déroulent des spectacles de théâtre et de danse auxquels les étudiants peuvent assister à tarifs réduits) et les "Cinémas du Palais". La ville a également mis à disposition de l'université des ateliers pour les étudiants puissent s'initier en présence d'artistes, à la peinture et à la sculpture;

- organisation de rencontres et de débats avec des acteurs politiques et économiques locaux (les "Entretiens de Créteil") ;

- demandes d'expertises à des membres extérieurs pour certains dossiers étudiés dans les conseils d'administration et scientifiques de l'université ;

- développement de la formation continue pour tous (particuliers, entreprises, cadres territoriaux, fonctionnaires...);

- mise en oeuvre de contrats ou service entre les universités, les entreprises ou les collectivités locales, pour la réalisation d'études à partir des infrastructures scientifiques de l'université; accords avec le conseil général du Val de Marne pour encourager le développement de la recherche appliquée par la création de l'association pour la recherche sur la gestion rationnelle de l'eau et de l'environnement...

En région parisienne, l'UPVM est ainsi l'une des rares universités qui a noué des relations privilégiées avec la principale ville dans laquelle elle est implantée, à savoir Créteil. Cela ne fut pas immédiat et n'a pas été de soi: il a fallu des affinités personnelles et politiques, mais aussi que l'université s'affirme comme un acteur local d'une part ayant des compétences en matière de programmation d'équipements universitaires et d'autre part pouvant induire par sa présence des effets économiques, sociaux et urbanistiques positifs pour la ville.

Mais si la municipalité voit aujourd'hui un intérêt à développer certains de ses projet en collaboration avec l'université, on ne peut pour autant pas en conclure que les habitants en soient persuadés: il ne suffit pas de décréter l'ouverture de l'université sur la ville et inversement pour que les représentations et les pratiques sociales

¹¹⁸ BACHMANN (Christine), Le GUENNEC (Nicole), Les relations entre l'université de Paris-Nord et la cité Salvador Allende à Villetaneuse: problèmes et perspectives, Plan Urbain, 1996, 82 p.

évoluent par la même. Il faut aujourd'hui reconnaître que pour les populations des banlieues des grandes agglomérations qui n'ont "aucune nostalgie du quartier Latin", la présence de l'université est parfois perçue comme assez incongrue ("*nos enfants n'y entreront jamais*") et facteur de nuisances ("*les étudiants nous prennent nos places de parking*"). Depuis 1997, la ville de Créteil a organisé un vaste processus de consultation avec les habitants du quartier du Palais de Justice, quartier limitrophe à l'université et qui connaît depuis quelques années une importante dégradation, pour redonner vie à ce quartier, y traiter les problèmes d'insécurité et l'ouvrir davantage sur l'université. À cette occasion, des étudiants de l'université ont eu le rôle de médiateurs pour écouter les doléances mais aussi les propositions des habitants et des commerçants, pour expliquer à ces derniers le projet de la ville et favoriser son amélioration. La question est aujourd'hui de tirer les enseignements de ce type d'initiatives, d'en favoriser d'autres et de les prolonger pour qu'elles ne restent pas seulement des expérimentations. Pour des universités de la région parisienne comme l'UPVM, construites il y a une trentaine d'années dans des zones urbaines nouvelles dont les activités économiques et le climat social ont depuis eu tendance à fortement se dégrader, tel sera l'un des principaux enjeux de leur développement dans la Cité à l'entrée de ce troisième millénaire.